



SOALIS

Spécialiste photovoltaïque

Consommez
une énergie
locale et durable

www.soalis-pv.com

▶ NOS FOURNISSEURS



PANNEAUX

  



ONDULEURS

  



FIXATIONS

  



DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

  



SOALIS

Spécialiste photovoltaïque

Spécialiste du solaire photovoltaïque depuis 15 ans, la société SOALIS travaille avec et pour les particuliers, les professionnels et les collectivités sans limite de puissance.



Certifié d'un savoir-faire, de l'étude à la pose, en passant par la réalisation de vos démarches administratives, les équipes de Soalis assurent également la maintenance et le suivi de production de vos centrales photovoltaïques.



Le but étant de vous fournir une prestation de qualité avec du matériel fiable dans le temps et des équipes qualifiées afin d'aboutir à votre projet « clé en main ».

▶ NOS RÉALISATIONS



Toiture agricole



Abris



Toiture d'un magasin



Toiture de résidences/Lotissement

NOS VALEURS

► TRANSPARENCE

Chez SOALIS, nous sommes exigeants sur la qualité de nos installations et nous accordons une importance particulière à notre transparence envers nos clients; nous mettons tout en oeuvre pour satisfaire nos clients avec nos propres équipes de montage. Après la pose, nous sommes garants du fonctionnement optimal de nos installations par le biais de procédures de maintenance.

► ACCESSIBILITÉ

Il est question de rendre chaque client acteur de la transition énergétique. Suivant votre projet, nous faisons en sorte de nous adapter à votre projet et à votre budget pour rendre accessible à tous l'énergie solaire.

► ÉCO-RESPONSABILITÉ

Les toitures avant tout ! Nous ne sous-estimons le potentiel d'aucunes structures. SOALIS privilégie l'exploitation des toitures existantes afin de ne pas consommer trop d'espace exploitable à la construction.

► PROXIMITÉ

Actif dans la Région Auvergne Rhone-Alpes et Sud-Est, SOALIS est une entreprise qui prône l'Humain. Nous souhaitons garder un lien direct et un contact facile avec le client afin de l'accompagner pleinement dans son projet photovoltaïque, de l'étude jusqu'au suivi opérationnel et la maintenance.

ÉCO-RESPONSABILITÉ

PROXIMITÉ

ACCESSIBILITÉ

TRANSPARENCE





SOALIS
Spécialiste photovoltaïque

P.5

AGRICULTEURS



P.6

COLLECTIVITÉS



P.7

PROFESSIONNELS



P.8

NOS CERTIFICATIONS



VOUS ÊTES AGRICULTEUR, ÉLEVEUR OU VITICULTEUR

L'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur votre exploitation agricole est une solution 2 en 1 pour faire fructifier votre activité tout en préservant la planète.

Entre la hausse des prix de l'électricité et la baisse des coûts des installations, cette énergie renouvelable est aussi devenue rentable !



▶ NOS SOLUTIONS À VOS BESOINS

ÉQUIPER / CONSTRUIRE UN BÂTIMENT

Vous êtes propriétaire d'un terrain constructible ou d'un bâtiment à rénover ? **Un bâtiment photovoltaïque est la solution parfaite pour financer vos travaux et rentabiliser votre investissement.**

Mais il permet surtout de produire une énergie renouvelable et inépuisable. Sa consommation permet

des économies et sa vente de réaliser des bénéfices tout en injectant une électricité propre sur le réseau. **Pour le client comme pour la planète, exploiter le soleil, c'est gagnant-gagnant et responsable !**

RÉNOVER / DÉSAMIANTER

Rénover une toiture représente un budget important pour les propriétaires. En particulier pour celles équipées de plaques fibrociments contenant de l'amiante.

C'est pourquoi Soalis prend en charge le désamiantage.

En complément, une nouvelle couverture de type bac acier vous sera installée, nous permettant d'installer les panneaux photovoltaïques en garantissant la tenue dans le temps.

AUTOCONSOMMER / STOCKER / VENDRE

L'autoconsommation peut se définir comme le fait de **consommer sa propre production d'électricité.** Cette pratique se développe dans un contexte où les coûts de production diminuent et où les prix de l'électricité augmentent.

Cela est particulièrement vrai pour la filière photovoltaïque dont les coûts de production ont baissé ces dernières années.

L'autoconsommation avec la vente du surplus produit

permet d'alimenter en priorité votre exploitation avec l'énergie solaire et vendre ce qui n'est pas consommé au fournisseur d'énergie. En plus d'alléger vos factures d'électricité, vous bénéficiez d'un complément de revenu.

À noter : L'autoconsommation permet aussi de produire de l'électricité même lors de pannes de réseau.

VOUS ÊTES ÉLUS TERRITORIAL

Mobilisées autour des questions environnementales, de nombreuses collectivités ont déjà sauté le pas. Les Élu(e)s de nos territoires place la transition énergétique et les questions environnementales au centre de leur développement; ce qui correspond également à une attentes fortes des citoyens.



▶ NOS SOLUTIONS À VOS BESOINS

AMÉNAGER LE TERRITOIRE

À travers Les Plans Climat Air Energie Territorial, les collectivités **s'engagent en affichant leur soutien à l'énergie photovoltaïque** et en fixant des objectifs de développement. Elles peuvent ainsi favoriser le photovoltaïque **en réservant des zones dédiées à**

l'implantation d'installations, faisant de ces dernières de véritables moteurs de la transition énergétique. Une telle démarche est synonyme d'atouts, le photovoltaïque offrant une opportunité pour **contribuer au développement durable du territoire.**

AUTOCONSOMMER / VENDRE LE SURPLUS

L'autoconsommation peut se définir comme le fait de **consommer sa propre production d'électricité**. Cette pratique se développe dans un contexte où les coûts de production diminuent et où les prix de l'électricité augmentent.

Cela est particulièrement vrai pour la filière photovoltaïque dont les coûts de production ont baissé ces dernières années.

L'autoconsommation avec la vente du surplus permet d'alimenter en priorité les équipements locaux

(écoles, crèches, gymnase....) avec l'énergie solaire et vendre l'éventuel surplus au fournisseur d'énergie. En plus d'alléger vos factures d'électricité, vous bénéficiez d'un complément de revenu pour financer vos investissements.

À noter : L'autoconsommation permet aussi de produire de l'électricité même lors de pannes de réseau.

REVENTE D'ÉNERGIE

Il existe 2 types de ventes : **La vente totale ou la vente du surplus.**

Premièrement, la vente totale est la revente de toute **l'électricité photovoltaïque produite chez vous**. Vous pouvez revendre à EDF ou à un autre fournisseur d'énergie l'électricité solaire que vous avez produite. Il vous faut signer un contrat d'approvisionnement d'une

durée de 20 ans avec EDF OA (Obligation d'Achat).

Aussi, vous pouvez autoconsommer l'électricité photovoltaïque dont vous avez besoin et revendre le surplus, ce qui permet d'obtenir à la fois une diminution du montant de votre facture d'électricité et un revenu annuel en fonction des kWh revendus.

VOUS ÊTES ENTREPRENEUR, INDUSTRIEL OU ENTREPRISE DU TERTIAIRE

Pour les professionnels, les panneaux solaires deviennent la solution la plus accessible qui permet de générer des revenus issues d'une source naturelle. C'est aussi la marque d'un engagement vers et pour la transition énergétique ; S'engager pour la transition énergétique tout en marquant la respectabilité sociétale de l'entreprise en limitant l'empreinte carbone de vos activités.



► NOS SOLUTIONS À VOS BESOINS

ÉQUIPER / CONSTRUIRE UN BÂTIMENT

Vous êtes propriétaire d'un terrain constructible ou d'un bâtiment à rénover ? **Un bâtiment photovoltaïque est la solution parfaite pour financer vos travaux et rentabiliser votre investissement.**

Mais il permet surtout de produire une énergie renouvelable et inépuisable. Sa consommation permet

des économies et sa vente de réaliser des bénéfices tout en injectant une électricité propre sur le réseau. **Pour le client comme pour la planète, exploiter le soleil, c'est gagnant-gagnant et responsable !**

RÉNOVER / DÉSAMIANTER

Rénover une toiture représente un budget important pour les propriétaires. En particulier pour celles équipées de plaques fibrociments contenant de l'amiante.

C'est pourquoi Soalis prend en charge le désamiantage.

En complément, une nouvelle couverture de type bac acier vous sera installée, nous permettant d'installer les panneaux photovoltaïques en garantissant la tenue dans le temps.

AUTOCONSOMMER / STOCKER / VENDRE

L'autoconsommation peut se définir comme le fait de **consommer sa propre production d'électricité**. Cette pratique se développe dans un contexte où les coûts de production diminuent et où les prix de l'électricité augmentent.

Cela est particulièrement vrai pour la filière photovoltaïque dont les coûts de production ont baissé ces dernières années.

L'autoconsommation avec la vente du surplus* permet d'alimenter en priorité les équipements locaux

(écoles, crèches, gymnase....) avec l'énergie solaire et vendre l'éventuel surplus au fournisseur d'énergie.

En plus d'alléger vos factures d'électricité, vous bénéficiez d'un complément de revenu pour financer vos investissements.

À noter : L'autoconsommation permet aussi de produire de l'électricité même lors de pannes de réseau.

**Il existe 2 types de ventes : La vente totale ou la vente du surplus. La vente totale est la revente de toute l'électricité photovoltaïque produite (Revente à EDF ou à un autre fournisseur d'énergie). Aussi, vous pouvez autoconsommer l'électricité photovoltaïque dont vous avez besoin et revendre le surplus.*

NOS CERTIFICATIONS



MEMBRE DEPUIS 2015

InSoCo « Installation Solaire Contrôlée » est une démarche de qualité novatrice ayant pour objectif principal, l'amélioration continue des prestations dispensées par les installateurs du secteur.

En effet, le récent marché photovoltaïque français entraîne une grande disparité de prestations des professionnels du secteur. Afin d'orienter un particulier vers le choix de la qualité, le bureau **InSoCo sélectionne des fournisseurs et des installateurs inscrits dans une démarche qualité volontaire et permanente.**



CERTIFIÉ QUALIPV ET QUALIPV MODULE BÂT *SPV1, SPV2, SPV3*

SOALIS assure une réalisation de vos travaux de rénovation énergétique en toute sérénité. Devenu référent technique dans le domaine de l'installation et de la pose de panneaux photovoltaïques, **les labels QualiPV et Qualifelec sont un véritable gage de qualité.**

Grâce à ce label, SOALIS :

- **bénéficie de la mention RGE «Reconnu Garant de l'Environnement»**
- **est recommandée par les collectivités territoriales et le gouvernement**
 - **est portée par les professionnels et les industriels du secteur**
 - **est soutenue par les opérateurs énergétiques tels qu'EDF**
- **permet d'obtenir des aides et des subventions soumises à cette qualification**



CERTIFIÉ QUALIFELEC



POINT DE COLLECTE DEPUIS 2010

Avec un taux de valorisation des panneaux de 94,7%, PV CYCLE France est l'éco-organisme dédié au **recyclage des panneaux solaires photovoltaïques.**

Par le biais de cette organisme, **SOALIS soutient le développement de l'économie circulaire** et s'assure que les solutions mises en place aujourd'hui pour répondre aux défis du changement climatique ne posent pas de problème de gestion des déchets pour les générations futures.



☎ 04 75 46 73 95

🌐 CONTACT@SOALIS-PV.COM

📍 MONTBOUCHER SUR JABRON (26)
PIERRELATTE (26)
GRÉZIEU LA VARENNE (69)
LA SEYNE-SUR-MER (83)

📘 Soalis  Soalis www.soalis-pv.com

SAS SOALIS au capital de 7500 €
N° RCS de Romans : 493317283
N° TVA intracommunautaire : FR66493317283